



BURKINA FASO



# RAPPORT DE MONITORING DE PROTECTION

REGION DU SAHEL

--- SEPTEMBRE 2020 ---



Figure 1: Monitoring avec des PDI dans la commune de Gorom-Gorom sur le Grand site province de l'Oudalan (auteur photo Coordonnateur Mahamadou Hassane, septembre 2020)

## CONTEXTE

La Région du Sahel continue de connaître une recrudescence d'actes de violences orchestrés par l'activisme des groupes armés terroristes avec pour corolaire des violations des droits des populations civiles. Cette crise sécuritaire touche l'ensemble des provinces et en particulier celle du Soum. Le mois de septembre a connu également des catastrophes naturelles causées par les inondations et les vents violents.

En comparaison aux mois précédents, ce mois a connu plus d'incidents sécuritaires. La province du Soum est plus à risque que les autres provinces car elle enregistre plus d'incidents occasionnés par les Groupes Armés Non Identifiés (GANI). Le problème de restriction des libertés de mouvement des populations dû aux attaques des groupes terroristes sur les axes routiers tels que l'axe Namsiguiya – Menta-Djibo reste toujours un défi majeur même si des dispositions sont en train d'être prises par les autorités pour le renforcement de la sécurité.

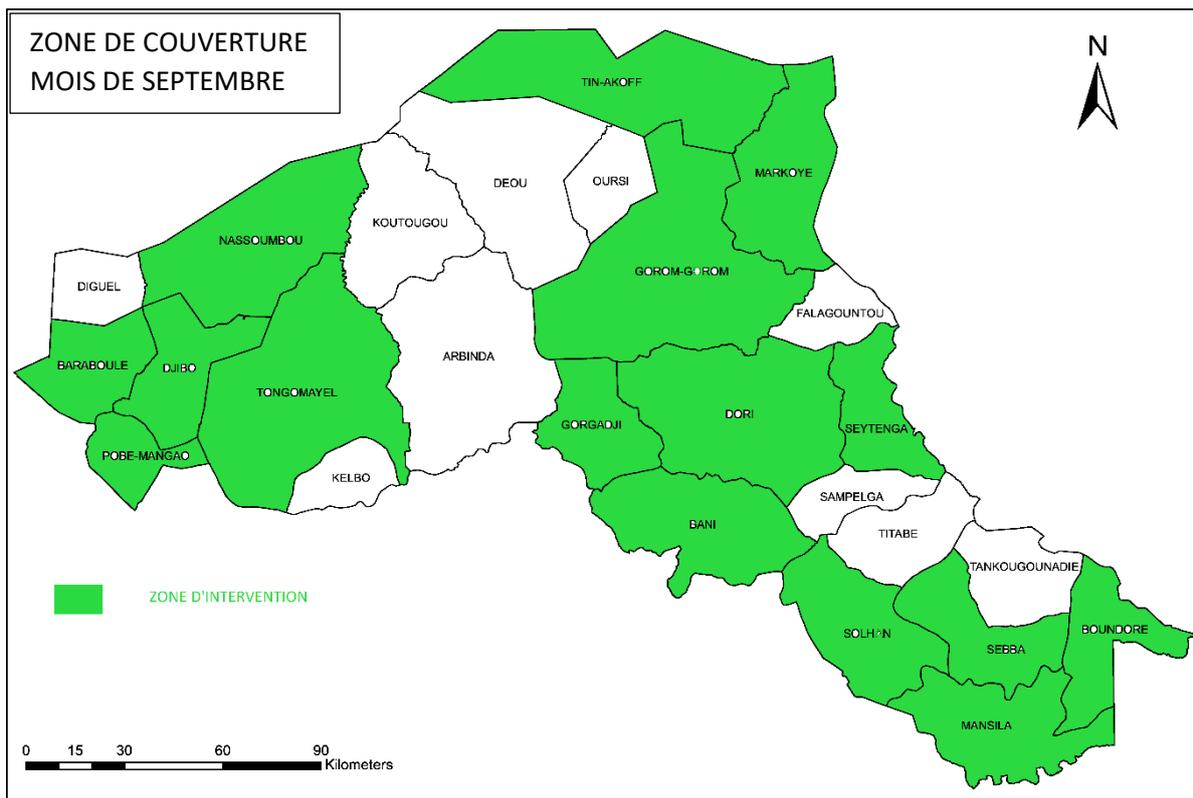
L'accès humanitaire reste donc difficile dans plusieurs communes telles que Koutoukou, Arbinda, Nassoumbou, Diguel, Kelbo, Tin-akoff, Déou, Gorgadji, Mansila, Tankougounadié et Boundoré. On constate cependant, que les chefs-lieux de provinces restent des zones moins à risque. Tel est le cas de la commune de Dori qui est le chef-lieu de Région.

Pour résumer, il faut souligner que la situation sécuritaire dans la Région du Sahel reste volatile et précaire avec un impact important sur l'accès humanitaire.



*Figure 2: Des tentes endommagées du fait de vents violents dans la commune de Djibo, province du Soum (auteur photo, coordonnateur TAMBOURA Adama,)*

## Situation de protection



## ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT

Différentes localités et communes réparties dans les quatre (04) provinces de la région ont été touchées pendant la période couverte par ce rapport. En effet, dans la province du Seno, ce sont les communes de Gorgadji, Bani, de Seytenga, de Dori à travers les trois principaux sites d'accueil de déplacés internes **que sont** Petit Paris, Niara, Wendou, les villages de Demniol, Bouloye, et Bambofa. Dans la province de l'Oudalan, la commune de Gorom-Gorom elle-même avec ses villages dont Essakane, Saouga, Korizena ; la commune de Markoye et ses villages que sont Darkoye, Tadabat, Tambao et Tin-jollel ont été couverts ainsi que la commune de Tinakof centre. Dans la province du Yagha, les zones couvertes sont les communes de Solhan, Boundoré, Mansila, Sebba ainsi que certains villages de ces communes tels que Kontiana, Dantiani, Darsalam, Tchabongou, Bana, Guissangou, Takatami, Banika, Niaptana, Tangangari et Datambe. En ce qui concerne la province du Soum, les zones couvertes sont surtout la commune de Djibo et les villages environnants tels que Houro-sabba, Kobel-Alpha, Petel-Tchouidé, Pétégoli, Gaskindé, Mentao, mais également des villages de la commune de Baraboulé comme Borguindé la commune de Tongomayel et de Nassoumbou comme Bouro.

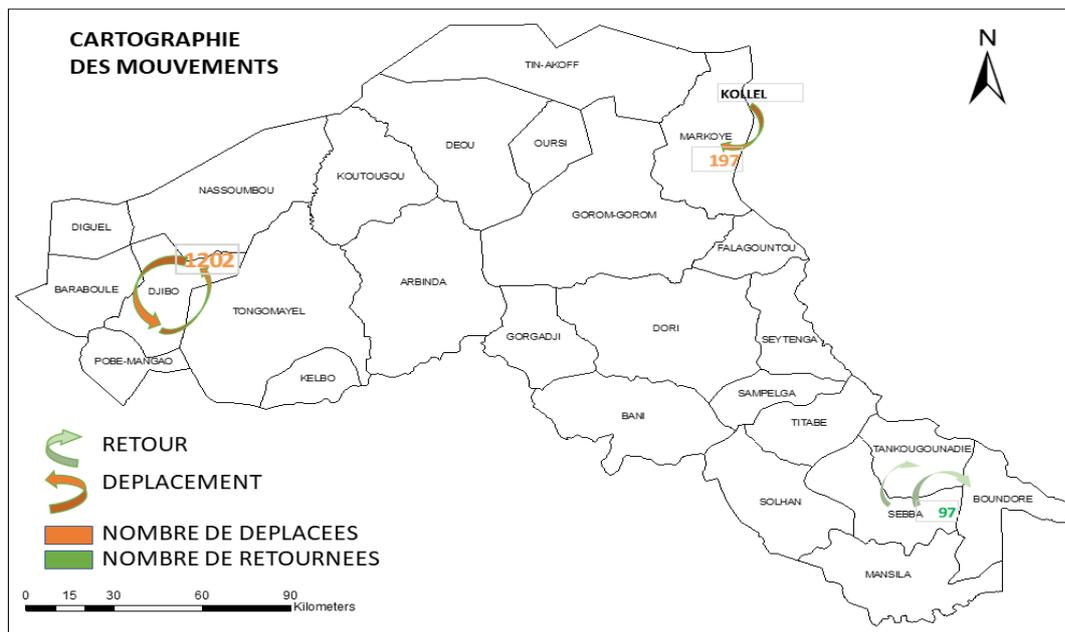
04 missions de monitoring ont été réalisées à savoir le monitoring d'incident individuel, monitoring d'incident communautaire, l'indice de monitoring de protection et le projet 21 dans les quatre provinces de la Région du Sahel. Ainsi, 607 visites ont été effectuées auprès de 891 ménages PDI et communautés hôtes de 1702 personnes dont 443 Hommes, 619 femmes, 205 garçons, 435 filles.

Le constat général fait est que dans la Région du Sahel, il y a de nombreuses zones qui restent à risque à cause des problèmes d'accessibilité. Ces zones sont des

villages susceptibles d'être affectés par les activités des GANI ; les villages sous menace avec ultimatum par les groupes armés et les villages où les mouvements d'aller et venir sont difficiles, voire impossible. Les zones à risques identifiées pendant cette période sous rapport dans la province du Seno sont la commune de Gorgadji et certains villages tels que Demniol et Bombofa. Dans la province du Yagha, toutes les communes sont des zones à risque sauf celle de Sebba qui retrouve lentement sa stabilité grâce aux opérations de sécurisation des FDS. Dans la province du Soum, les communes de Djibo, Koutoukou, Arbinda restent des zones de violation sans cesse du droit à la liberté et à la sécurité sur les axes routiers. Les axes les plus concernés sont l'axe Namsiguiya- Mentao- Djibo. Dans l'Oudalan, les zones à risques identifiées pendant cette période d'activité sont les villages de Doumam, Set-sere Tasmakat, Korizena, Gagara, Petabouli, Petelkochia Gosey -site dans la commune de Gorom-Gorom et Tin-Agadel, Iklan Oudalan, Mamassi, Inssalatin, Toleykaya, Tokabangou, Danbam et Inawas dans la commune de Markoye. Dans certains villages tels que Tokabangou, Damban et Iklan, les hommes ne dorment plus dans leurs ménages du fait des attaques des GANI qui les visent de façon spécifique. Aussi, faut-il noté que la localité de Kolel, un village du Niger frontalier a la province présente également un risque élevé pour ses habitants du fait de l'activisme des groupes armés non identifiés. Aussi, les zones de Deou, Oursi et Tinakof sont toutes des communes difficilement accessibles et à risques.

Par conséquent, la réponse humanitaire dans ces zones demeure très complexe et difficile.

#### CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION





197 potentiels  
demandeurs  
d'asile et 1202  
personnes  
déplacées

Au cours de ce mois de septembre, des mouvements de populations ont été enregistrés dans les provinces de l'Oudalan. Les populations se déplacent soit à titre préventif soit à la suite des attaques ou des menaces des groupes armés.

Il a été constaté des mouvements de populations originaires de Kolel village du Niger frontalier au Burkina Faso vers la commune de Markoye. Ces personnes ont quitté leur village à cause des attaques répétées des GANI. Il a été enregistré environ 27 ménages dont 45 hommes, 62 femmes et 90 enfants tous de potentiels demandeurs d'asiles au Burkina Faso. Une liste est en cours de finalisation pour un référencement à la CONAREF avec laquelle commission nous avons échangé sur ces cas. Il a été constaté également dans la province du Soum notamment dans les localités de Djibo et de Silgueye des nouvelles PDI originaires de Koubel-Alpha. Ces populations ont fui leur localité d'origine pour des raisons d'insécurité due à un affrontement entre FDS et GANI. Il a été enregistré environ 104 ménages de 1202 individus dont 818 personnes de 73 ménages à Djibo et 384 personnes de 31 ménages à Silgueye selon la fiche d'alerte RRM du 18 septembre 2020. Ces PDI ont été accueillies dans la ville de Djibo et dans la localité de Silgueye par leurs parents anciens PDI, d'autres par des familles hôtes et certains sont toujours sans abris. Des actions sont faites et en cours par la partie gouvernementale et certains acteurs humanitaires pour assurer la protection de ces populations déplacées.

97 PDI  
Retournés  
dans leurs  
localités  
d'origines

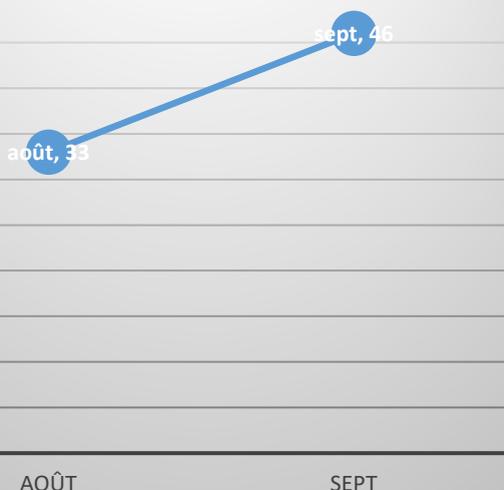
Au cours de ce mois, il a été enregistré aussi des mouvements de retour de Sebba vers Boundoré, Tankougounadié dans la province du Yagha.



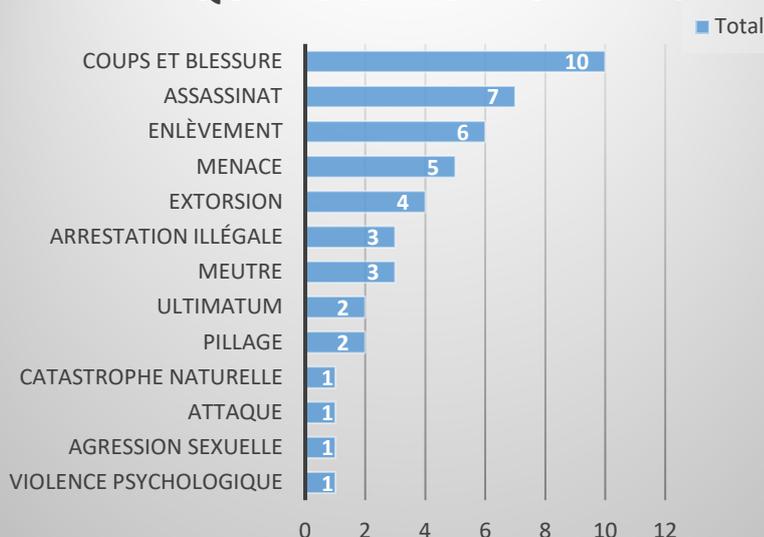
## Sécurité physique et personnelle

### SITUATION SECURITAIRE DANS LES ZONES COUVERTES

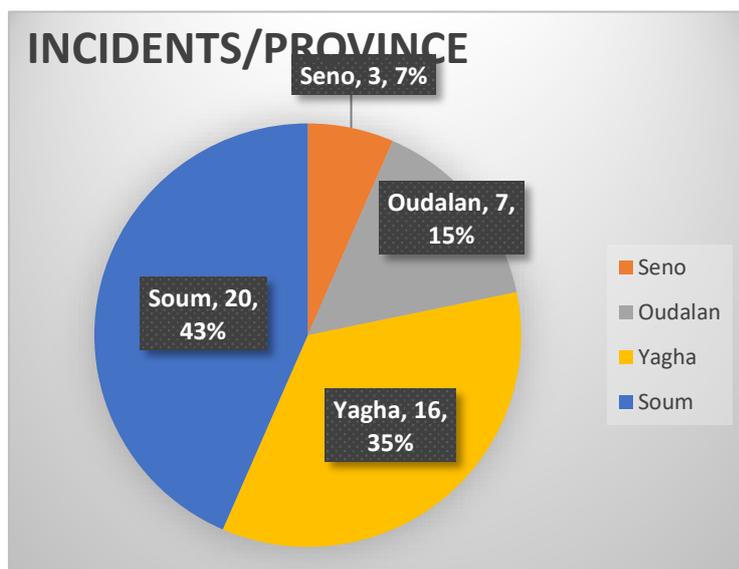
#### Tendance des incidents



#### FREQUENCES DES INCIDENTS



## SITUATION SECURITAIRE DANS LES ZONES COUVERTES



Le mois de Septembre a connu plus d'incidents sécuritaires que le mois d'août. Des atteintes aux droits humains dues à l'activisme des GANI ont été constatées notamment, des cas d'assassinats, d'enlèvements, de vols et pillages, de menaces, de violences physiques et d'arrestation arbitraire. Ci-dessous des cas illustratifs de violation des droits humains dans les quatre provinces de la Région du Sahel :

### Province du SOUM:

**Assassinats** : Le 11 septembre 2020 sur l'axe Gaskindé –Mentao, le 14<sup>ème</sup> régiment inter-armé (RIA) a subi une attaque menée par des GANI. Leurs véhicules auraient sauté sur des engins explosifs improvisés. Le bilan de cet incident est de 04 soldats tués et 03 blessés. Le 26 septembre dans la commune de Djibo, 03 hommes ont été abattus par des GANI entre Gargaboulé et Pobé Mengao pour des raisons inconnues.

**Enlèvements de personnes / arrestation arbitraires** : Le 12 septembre 2020 à Djibo, un individu aurait été arrêté dans le marché central de Djibo pour une suspicion de complicité avec les GANI.

**Menaces/ ultimatum** : Le jeudi 09 septembre 2020, des GANI ont donné un ultimatum d'une semaine à la population de Tongomayel de quitter leurs localités.

**Atteinte à la liberté et à la sécurité** : Le 14 septembre 2020 à Kobel-Alpha dans la commune de Djibo, déplacement du village de Kobel-Alpha vers Djibo suite aux exactions des FDS sur les habitants dudit village après l'attaque du 10 septembre 2020 qui avait occasionné la mort de 04 FDS.

**Agression physique/ coups et blessures** : Le 07 septembre 2020 à Pétégoli dans la commune de Baraboulé, la population féminine a été violentée et empêchée d'accéder au marché par des GANI. Deux vieilles femmes ont été blessées à la suite à cette violence.

### Province du YAGHA :

**Assassinats** : Le 28 septembre 2020 à Solhan, un présumé terroriste a été abattu dans la cour de son petit frère par les FDS. La victime était en train de prendre du thé en groupe dans la cour. Selon un témoin, à la vue des FDS, il aurait levé ses mains en l'air sans résistance aucune mais aurait été abattu sur place. Le 30 septembre 2020 à Dantiani dans la commune de Mansila, des GANI ont assassiné un commerçant qui avait été enlevé plusieurs jours auparavant.

**Vols et pillages :** Le 14 septembre 2020 à Tangangari dans la commune de Boundoré, des GANI sont entrés dans le village et ont pris 09 sacs de mil appartenant à l'Imam dudit village. Ils ont prétexté que le mil appartenait au défunt Cheick de Mansila.

**Enlèvements de personnes / arrestation arbitraires :** Le 14 septembre 2020 à Datambe dans la commune de Boundoré, des GANI ont fait irruption dans le village et ont enlevé un jeune du village qui est chargé de l'approvisionnement du dispensaire en produits pharmaceutiques. Personne ne connaît les raisons de son enlèvement ni où il a été conduit. Le 25 septembre 2020 à Tchabongou dans la commune de Mansila, des GANI ont enlevé deux responsables de l'organisation démocratique de la jeunesse (ODJ/ BF). Pour rappel, ils avaient interdit les rencontres de cette structure quelques jours avant.

**Menaces :** Le 14 septembre 2020 à Kontiana dans la commune de Mansila, des GANI ont fait irruption dans le village et ont organisé une séance de prêche en proférant des menaces à l'encontre des musulmans qui n'ont pas coupé leurs pantalons et laissé pousser la barbe ainsi qu'à certaines organisations telles que les Kogl-wéogo et l'organisation démocratique de la jeunesse (ODJ/ BF). Le mardi 22 septembre 2020 à Banika dans la commune de Sebba, des GANI ont enlevé le conseiller municipal du Village qu'ils ont bastonné avant de le ramener chez lui

**Violence/ agression physique :** Le 23 septembre 2020 à Takatami dans la commune de Boundoré, des GANI ont fait irruption dans le marché où ils ont bastonné des femmes jusqu'à blesser certaines d'entre elles, semant la panique dans le marché. Le 24 septembre 2020 à Guissangou dans la commune de Sebba, des GANI ont frappé des femmes qui étaient parties en brousse pour chercher des feuilles pour la cuisine et du bois de chauffe.

#### **Province de l'OUDALAN :**

**Vols et pillages :** Le 08 septembre 2020 à Tambao dans la commune de Markoye, Des GANI sont entrés dans le village et ont pillé le bétail des habitants prétextant que c'est le prélèvement de l'impôt. Mais le nombre de tête de bétail emporté n'est pas connu. Le 27 septembre 2020, des GANI ont fait irruption dans le village de Tin-jollel dans la commune de Markoye et ont emporté plus de 150 têtes de bœufs appartenant aux habitants. Le 21 septembre 2020 à Darkoye dans la commune de Markoye, des GANI ont également pillés une boutique en volant la marchandise et une somme en numéraire.

**Assassinats :** Le 24 septembre 2020, un civil a été tué par des GANI dans la localité de de Kolel un village du Niger frontalier au Burkina Faso.

**Violence/ agression physique :** Le 08 septembre 2020 dans la commune de Markoye, des GANI ont fait irruption dans la ville de Markoye et ont extorqué et frappé des habitants de deux cours dont des femmes.

**Menaces :** Le 19 septembre 2020 à Tadabat dans la commune de Markoye, des GANI ont pénétrés dans le village et ont menacé les habitants pour des raisons inconnues. Heureusement aucun cas de morts ni de blessés n'a été enregistré

#### **Province du SENO :**

**Violence/ agression physique :** Le 13 septembre 2020, un homme PDI venant d'arbinda a été torturé pour suspicion de vol de bétail et laissé pour mort par les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) à Demniole un village à environ 25 km de Gorgadji. Après avoir été torturé, il a été amené en brousse où un VDP a tiré sur lui et l'a laissé pour mort. Mais il a survécu et est resté en brousse pendant 03 jours avant de rejoindre son village. Il a reçu les premiers dans son village et continu de recevoir des soins au CHR de Dori. La victime a porté plainte et l'affaire est en cours en justice suivie par la section MBDHP de Dori.

Le Samedi 19 septembre 2020 à Gnanrala dans la commune de Dori (Dori), un cas de violence conjugale a été relevé. L'information a été donnée par une voisine de la survivante. Elle a reçu un appui psychosocial d'une monitrice mais refuse catégoriquement tout référencement.

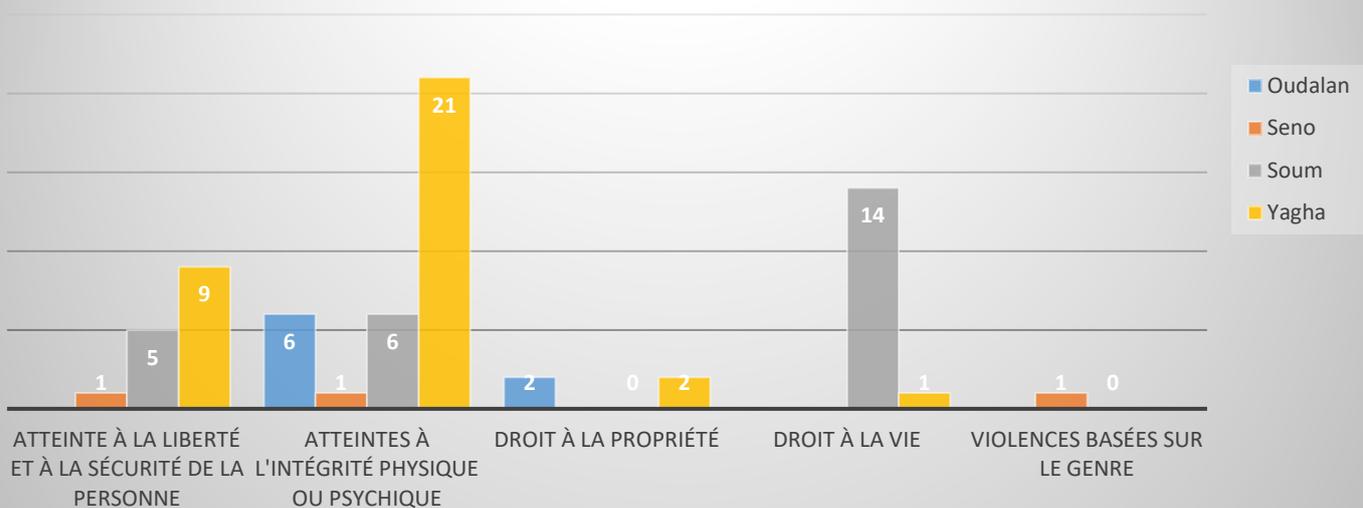
**Enlèvements de personnes / arrestation arbitraires :** Le 15 septembre à Dori, arrestation par les FDS d'un jeune de 22 ans originaire de la commune Déou dans la province de l'Oudalan pour des raisons inconnues.

Le mois de septembre, en comparaison aux mois précédents, a connu plus d'incidents sécuritaires qui ont occasionné des victimes au sein des PDI et de la communauté hôte et quelques catastrophes naturelles. Les causes de ces catastrophes sont essentiellement les inondations et les vents violents qui ont détruit des tentes et des abris.

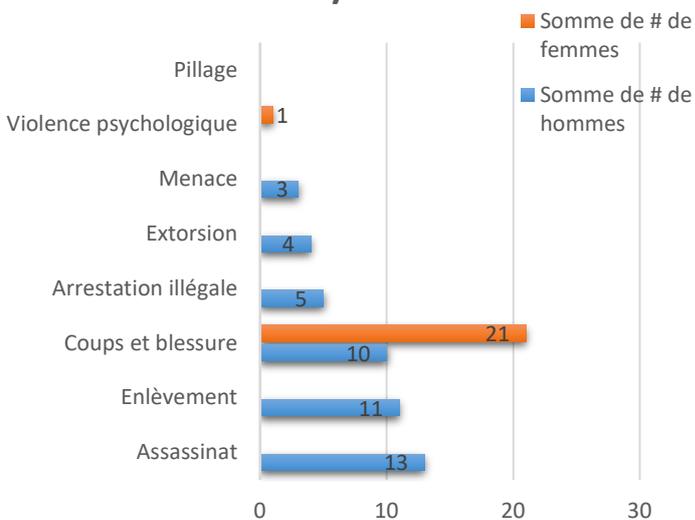
Dans la Région du Sahel, la force publique est plus présente dans les grandes villes (Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Sebba) et font souvent des patrouilles dans certaines localités telles que Saouga, Korizena, Tasmakat dans la commune de Dori, Dambame, Salmossi dans la commune de Markoye, la commune de Titabé, Tankougounadié, Mansila dans la province du Yagha et Sampelga dans le Seno. On remarque la présence de volontaires pour la défense de la patrie principalement dans certaines localités comme Gorgadji et Bombofa dans la province du Seno.

## INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

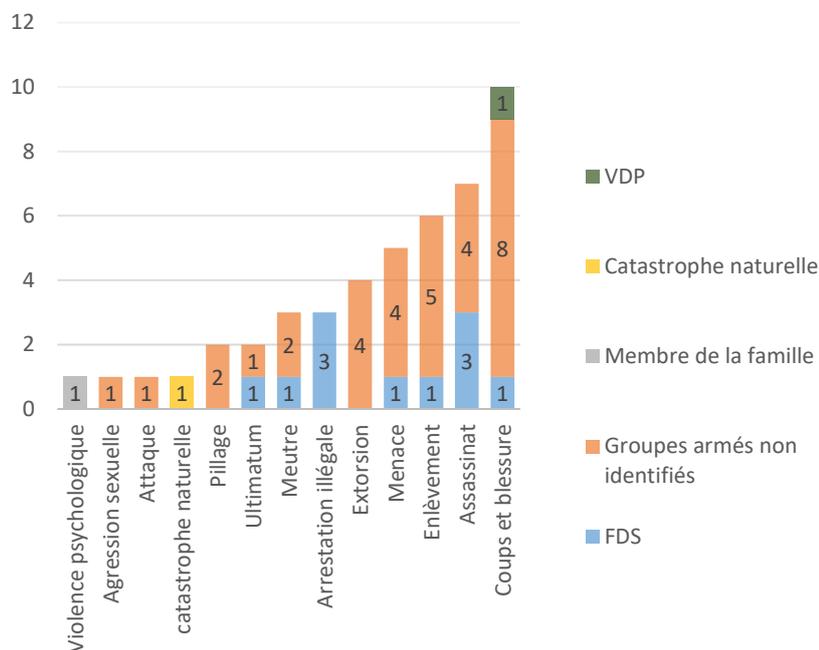
### Nombres de victimes par types de violation



## NOMBRE DE VICTIMES/INCIDENTS



## AUTEURS PRESUMES DES INCIDENTS



### Analyse / Impact:



46 incidents sécuritaires

Le mois de septembre a connu plus d'incidents sécuritaires que le mois d'août. En effet, 46 incidents sécuritaires ont été enregistrés contre 33 le mois passé. Des catastrophes naturelles ont également été constatées dans toutes les quatre (04) provinces de la Région.

Plusieurs violations des droits humains ont été constatées notamment le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique et psychique, le droit à la liberté et à la sécurité et le droit à la propriété.

Le droit à la liberté et à la sécurité est la violation la plus récurrente au cours de ce mois avec 16 cas dont 06 cas d'enlèvements, 05 cas de menace, 03 cas d'arrestation illégale et 02 cas d'ultimatum commis sur des populations civiles. La violation du droit à la vie avec 15 personnes tuées est la deuxième typologie la plus constatée.

La troisième typologie est l'atteinte au droit à l'intégrité physique et psychique avec 01 cas de violence psychologique et 10 cas de coups et blessures. La quatrième typologie est l'atteinte au droit à la propriété avec 04 cas d'extorsions et 02 cas de pillages.

La Région du Sahel au regard des incidents collectés au cours de ce mois de septembre reste toujours une grande zone d'insécurité du fait de l'activisme accru des GANI surtout dans la province du Soum où les violations du droit à la liberté et de la sécurité sont récurrentes avec des attaques dans les localités et sur les axes routiers. La province du Soum est la plus touchée par ces incidents avec 43%, après le Soum vient le Yagha avec 35% des cas ensuite l'Oudalan avec 15 % et enfin avec 07%



15 personnes ont perdu la vie

le Seno. Par conséquent les mouvements de populations continuent vers les communes de Djibo dans la province du Soum et de Markoye dans la province de l'Oudalan.

La situation de protection des bénéficiaires de nos actions s'est quant à elle aggravée avec la saison hivernale avec des dégâts matériels importants.

## **SGBV**

Les types de VBG identifiés dans la Région du Sahel sont des cas de violence psychologique et physique. Certains cas de VBG ont été enregistrés dans la partie nord de la province du Soum notamment dans les villages de Bouro, Pétégoli et Peteltchouidé qui sont sous contrôle des GANI. En effet, les femmes de ces villages ont été violentées et ont reçus des menaces. Dans le village de Peteltchouidé dans la commune de Djibo des femmes ont été battues parce qu'elles ne portaient pas de voile et à Pétégoli village de la commune de Baraboulé, l'accès au marché leur a été interdit.

## **PROTECTION DE L'ENFANCE**

La problématique de protection de l'enfance est toujours posée dans la Région du Sahel. Les risques de protections que courent les enfants sont nombreux surtout ceux qui sont nés dans la période de la crise sécuritaire et dans les zones à risque. Ces enfants en plus des problèmes d'exploitations, de travail des enfants, de mariage d'enfants ne disposent pas d'actes de naissance ou de jugements supplétifs. Il a été constaté également le problème de la mendicité des enfants surtout dans la ville de Dori. Dans la province du Soum, 03 enfants d'une certaine vulnérabilité ont été enregistrés dont un infirme vivant avec sa mère sans revenu et 02 autres malades ayant des difficultés financières pour des soins adéquats.

A ces problèmes de protection de l'enfance, s'ajoute le risque de déscolarisation à la veille de la rentrée scolaire due au manque de documents, de moyens financiers et à l'éloignement de certaines écoles surtout au nombre d'écoles fermées à cause de la crise sécuritaire.

Après la rentrée administrative, la situation au primaire à la date du 21 septembre 2020 dans la Région du Sahel est de 887 écoles primaires fermées et 55 établissements post-primaires et secondaires fermés selon les statistiques du ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales par le biais de son secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence.



Figure 3 : Les bâtiments du CEG du village de Takatami dans la commune de Boundoré vandalisés par des GANI

### Personnes ayant des besoins spécifiques

#### **PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)**

Au cours des activités de monitoring dans les différentes provinces de la Région du Sahel des Personnes à Besoins Spécifiques (PBS) ont été identifiées et enregistrées par les moniteurs. Les problèmes majeurs de ces personnes sont généralement d'ordre alimentaire, sanitaire et d'abris. Ainsi au cours de ce mois, le MBDHP en collaboration avec l'action humanitaire a assisté en cash 102 PBS dont 07 femmes enceintes sans soutien, 05 femmes allaitantes sans revenu, 13 personnes en situation de handicap, 38 hommes âgés sans soutien, 30 femmes cheffes de ménages sans revenu et 09 veuves sans soutien. Le montant du cash varie entre 15 000 et 25 000 francs.

Une fille malade a été référée à HUMANITY RESCUE partenaire de l'UNICEF pour des soins et une femme à l'Action Sociale qui a bénéficié d'une prise en charge en vivre.

## Logements, terres et Biens (LTB), Etat de droit

### SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

Des difficultés en matière de logement ont été constatées lors du monitoring notamment la promiscuité, la surpopulation, la fragilité des abris, les occupations illégales des maisons abandonnées ou inachevées et l'insuffisance de terres cultivables. La problématique des logements, terres et biens continue de se compliquer dans la Région du Sahel avec les inondations et les vents forts en cette période de saison des pluies. Cette question reste un défi énorme pour les PDI et même pour certaines communautés hôtes. Dans la commune de Djibo au cours de la nuit du 17 septembre 2020 une pluie accompagnée d'un grand vent a détruit des tentes sur le site que l'UNHCR vient d'installer au secteur 5 de Djibo. Cette pluie a endommagé au moins 51 tentes dans la ville de Djibo ainsi que des logements.

Selon le CONASUR à la date du 18 septembre 2020, le Burkina Faso compte 106 228 personnes sinistrées soit 17 705 ménages avec 12 378 maisons d'habitations détruites, 540 maisons d'habitations endommagées ainsi que 1790 abris d'urgences des PDI détruits ou endommagés. En ce qui concerne la Région du Sahel, il y a 17 580 personnes sinistrées dont 3 457 hommes, 3 746 femmes et 10 377 enfants. La Région du Sahel est la deuxième Région touchée par ces catastrophes naturelles avec 16,55% de sinistrés après la Région du Centre nord avec 35,06%.



Figure 4: abris de PDI inondé à Yanrala dans la commune de Dori, province du Seno



Figure 5; Site de Yanrala dans la commune de Dori après une pluie



Figure 6: Une tente détruite après une pluie accompagnée d'un fort vent dans la commune de Djibo, la province du Soum

## ETAT DE DROIT

Dans la Région, les FDS notamment les militaires et les gendarmes, sont présents dans certaines localités et font souvent des patrouilles. Après une année d'absence, la police est revenue dans la commune de Djibo. Elle s'était absentée le 13 septembre 2019 et est revenue le 13 septembre 2020 donc une année jour pour jour. Cependant, dans plusieurs localités de la Région, les administrations publiques et privées ne fonctionnent plus à cause des attaques perpétrées dans de nombreuses localités telles que Déou, Oursi, Tin-Akoff, Mansila, Boundoré, Tongomayel et Baraboulé. Par conséquent le problème d'accès à la documentation et à la justice se pose dans ces localités. Il faut noter que ces services publics sont concentrés dans les chefs-lieux de province (Gorom-Gorom, Djibo, Sebba) et surtout à Dori qui est la commune actuellement la plus stable et aussi le chef-lieu de région.

## Protection basée sur la communauté/ renforcement de capacités communautaires

### RESEAUX COMMUNAUTAIRES

La formation des réseaux communautaires de la province du Séno a été réalisée le 11 septembre 2020 dans la salle de l'INERA à Dori. Cette formation a vu la participation de 27 membres des réseaux communautaires des communes de Bani, Gorgadji, Falagountou, Seytenga, Sampelga et ceux des sites de Petit Paris, Wendou et Yanrala. Les modules développés sont les types de violations des droits humains ; les principes en matière de monitoring de protection ; les mécanismes de collectes de l'information ; les rôles et responsabilités des réseaux communautaires. La formation a également été une occasion de sensibiliser les participants sur la coexistence pacifique entre populations PDI et communautés hôtes ainsi que sur la COVID-19.



Figure 7: Formation des membres des réseaux communautaires de la province du Séno

### Systeme de partage d'information et de coordination

#### COORDINATION ET PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

Dans la mise en œuvre des projets, le partage d'information et la coordination sont importants en vue d'éviter les duplications et d'obtenir des résultats probants. Le MBDHP est un membre actif du sous cluster protection sous national de Dori et travaille en collaboration avec les autres acteurs dans le cadre de la synergie d'action. Il participe également aux rencontres du cluster national. Ces cadres d'échanges et de partage d'informations permettent de mieux coordonner les activités de réponses humanitaires pour plus d'efficacité. En outre, MBDHP a partagé des informations avec les autres membres du Cluster protection et a également reçu en retour des informations de ces derniers. Ce système de partage permet de recadrer certaines activités pour un meilleur suivi et résultat sur le terrain aux profits des populations bénéficiaires. Ils permettent également d'avoir la même compréhension des

différentes problématiques et thématiques afin de mieux les appréhender dans la mise en œuvre des activités. Ces cadres d'échanges et de coordinations permettent de mieux cerner les problèmes des bénéficiaires et d'apporter la réponse d'une manière holistique avec le concours de tous les acteurs intervenants dans divers domaines.

### Recommandations au Clusters et actions de suivi requises

<b>LOCALITE</b>	<b>RECOMMANDATION</b>	<b>DOMAINE</b>
Dori, Gorom-Gorom, Djibo et Markoye	Prendre en charge les PDI et les populations hôtes victimes des inondations, des vents violents et dans les champs en leur apportant la réponse	Abris, AME et vivres
Djibo	Apporter une assistance aux PDI nouvellement arrivées	Abris, AME et vivres
Gorom-Gorom, Markoye, Djibo, Sebba et Dori	Sensibiliser les populations sur les risques liés au travail des enfants et le mariage d'enfants	Protection
Région du Sahel	Initier un plaidoyer auprès de l'Etat pour une meilleure prise en charge des PDI et populations hôtes	Protection, santé, Etat